

Boulevard Albert Elisabeth, 34 à 7000 Mons

Tableau des contenances en m ²				Total des quotités en millièmes	
	Superficie	Superficie par terrasse	Superficie par appartement		
Cave n°1	9				
Cave n°2	7				
Cave n°3	8				
Cave n°4	7				
Cave n°5	5				
Cave n°6	3				
Cave n°7	7				
Cave n°8	5				
Cave n°9	5				
Cave n°10	5				
Cave n°11	5				
Cave n°12	6				
Cave n°13	5				
Cave n°14	5				
Cave n°15	5				
Cave n°16	5				
					Garages
Garage n°1	38				15
Garage n°2	18				7
Garage n°3	18				7
Garage n°4	21				8
					Appartements et terrasses
Appart rez 1.G.		5	65		53
Appart rez 1.D.			87		70
Appart 1er 1.G.		22	148		128
Appart 1er 1.D.		3	101		82
Appart 2e 1.G.		22	148		128
Appart 2e 1.D.		3	101		82
Appart 3e 1.G.		22	148		128
Appart 3e 1.D.		3	101		82
Appart 4e 1.G.		22	148		128
Appart 4e 1.D.		3	101		82
					1000

Description de l'immeuble sis 34 boulevard Albert Elisabeth

Sous-sol :

Parties communes (teintées en jaune clair sur le plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : cage d'escaliers d'accès, grand hall, deux locaux séparés pour des compteurs gaz et des compteurs eau, un local avec les chaudières et l'adoucisseur, un local technique et un ascenseur.

Parties privatives : seize caves définies comme suit : cave n°1 de 9m², cave n°2 de 7m², cave n°3 de 8m², cave n°4 de 7m², cave n°5 de 5m², cave n°6 de 3m², cave n°7 de 7m², cave n°8 de 5m², cave n°9 de 5m², cave n°10 de 5m², cave n°11 de 5m², cave n°12 de 6m², cave n°13 de 5m², cave n°14 de 5m², cave n°15 de 5m² et cave n°16 de 5m².

Rez-de-chaussée :

Parties communes (teintées en jaune clair sur le plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : un hall d'entrée, un ascenseur, une cage d'escaliers, un hall menant aux garages, un petit cagibi et un local commun et des gaines techniques.

Parties privatives :

- a) Un appartement (teinté en vert) situé au rez-de-chaussée gauche d'une contenance totale de 70m² (septante mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 65 m² (soixante-cinq mètres carrés) et une terrasse de 5m² (cinq mètres carrés), cet appartement comprend un hall, une chambre, une toilette, un living, un coin cuisine et une salle de bains et la terrasseaccès privatif.
- b) Un appartement (teinté en bleu) situé au rez-de-chaussée droit d'une contenance totale de 87m² (quatre-vingt-sept mètres carrés) comprenant un hall, une toilette, une salle à manger, un salon, une chambre, une cuisine, une salle de bains avec chaudière individuelle au gaz et un débarras extérieur.
- c) 4 garages :
 - Garage n°1 d'une contenance de 38m² (trente-huit mètres carrés).
 - Garage n°2 d'une contenance de 18m² (dix-huit mètres carrés).
 - Garage n°3 d'une contenance de 18m² (dix-huit mètres carrés).
 - Garage n°4 d'une contenance de 21m² (vingt-et-un mètres carrés).

Premier étage :

Parties communes (teintées en jaune clair sur plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : un hall, un ascenseur, une cage d'escaliers, et des gaines techniques.

Parties privatives :

- a) Un appartement (teinté en vert) situé au premier étage gauche d'une contenance totale de 170m² (cent septante mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 148m² (cent quarante-huit mètres carrés) et une terrasse de 22m² (vingt-deux mètres carrés), cet appartement comprend : un hall, un vestiaire, deux toilettes séparées, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cagibi, une salle de bains, trois chambres et une terrasse privative.
- b) Un appartement (teinté en bleu) situé au premier étage côté droit d'une contenance totale de 104m² (cent quatre mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 101m² (cent un mètres carrés) et une terrasse de 3m², cet appartement comprend : un hall, une cuisine, une salle à manger, un coin salon, un local avec une chaudière au gaz, une toilette, une salle de bains, deux chambres et un terrasse privative.

Deuxième étage :

Parties communes (teintées en jaune clair sur le plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : un hall, un ascenseur, une cage d'escaliers, et des gaines techniques.

Parties privatives :

- a) Un appartement (teinté en vert) situé au premier étage gauche d'une contenance totale de 170m² (cent septante mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 148m² (cent quarante-huit mètres carrés) et une terrasse de 22m² (vingt-deux mètres carrés), cet appartement comprend : un hall, un vestiaire, deux toilettes séparées, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cagibi, une salle de bains, trois chambres et une terrasse privative.
- b) Un appartement (teinté en bleu) situé au premier étage côté droit d'une contenance totale de 104m² (cent quatre mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 101m² (cent un mètres carrés) et une terrasse de 3m², cet appartement comprend : un hall, une cuisine, une salle à manger, un coin salon, un local avec une chaudière individuelle au gaz, une toilette, une salle de bains, deux chambres et un terrasse privative.

Troisième étage :

Parties communes (teintées en jaune clair sur le plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : un hall, un ascenseur, une cage d'escaliers, et des gaines techniques.

Parties privatives :

- a) Un appartement (teinté en vert) situé au premier étage gauche d'une contenance totale de 170m² (cent septante mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 148m² (cent quarante-huit mètres carrés) et une terrasse de 22m² (vingt-deux mètres carrés), cet appartement comprend : un hall, un vestiaire, deux toilettes séparées, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cagibi, une salle de bains, trois chambres et une terrasse privative.
- b) Un appartement (teinté en bleu) situé au premier étage côté droit d'une contenance totale de 104m² (cent quatre mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 101m² (cent un mètres carrés) et une terrasse de 3m², cet appartement comprend : un hall, une cuisine, une salle à manger, un coin salon, un local avec une chaudière individuelle au gaz, une toilette, une salle de bains, deux chambres et un terrasse privative.

Quatrième étage :

Parties communes (teintées en jaune clair sur le plan du sous-sol dressé par Alain Gueur Géomètre en date du 15 mai 2013) : un hall, un ascenseur, une cage d'escaliers, et des gaines techniques.

Parties privatives :

- a) Un appartement (teinté en vert) situé au premier étage gauche d'une contenance totale de 170m² (cent septante mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 148m² (cent quarante-huit mètres carrés) et une terrasse de 22m² (vingt-deux mètres carrés), cet appartement comprend : un hall, un vestiaire, deux toilettes séparées, un salon, une salle à manger, une cuisine, un cagibi, une salle de bains, trois chambres et une terrasse privative.
- b) Un appartement (teinté en bleu) situé au premier étage côté droit d'une contenance totale de 104m² (cent quatre mètres carrés) se subdivisant en partie d'habitation de 101m² (cent un mètres carrés) et une terrasse de 3m², cet appartement comprend : un hall, une cuisine, une salle à manger, un coin salon, un local avec une chaudière individuelle au gaz, une toilette, une salle de bains, deux chambres et un terrasse privative.

Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons

Mons, le 15 mai 2013



APPARTEMENT
4E ETAGE DROIT
S = 101 m² + TERRASSE

PARTIES
COMMUNES
S = 14 m²

Terrasse
S = 3 m²

APPARTEMENT
4E ETAGE GAUCHE
S = 148 m² + TERRASSE

Terrasse
S = 22 m²

ETAGE N°4

Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons

Mons, le 15 mai 2013



Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons

Mons, le 15 mai 2013



Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons

Mons, le 15 mai 2013



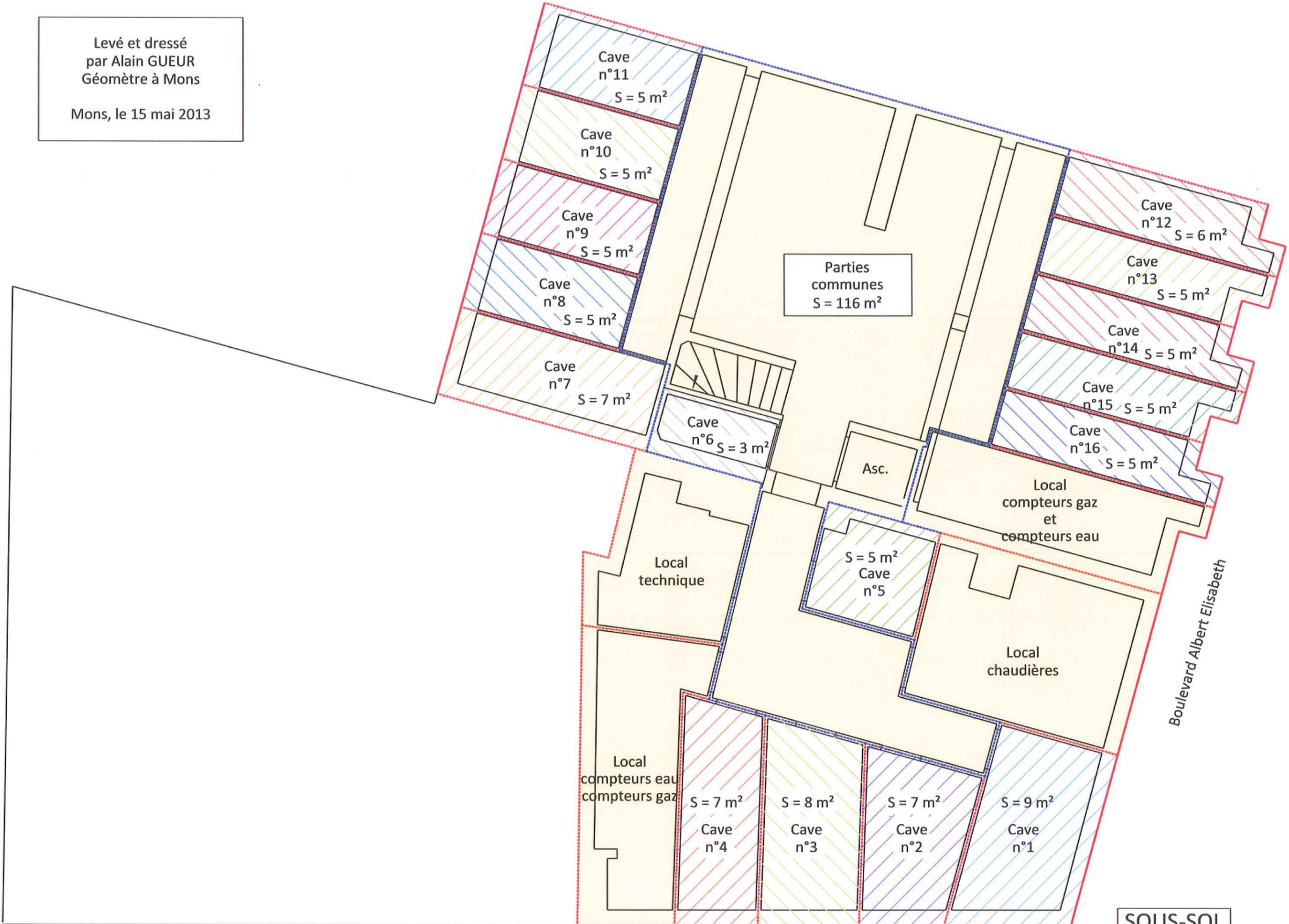
Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons

Mons, le 15 mai 2013



REZ-DE-CHAUSSEE
S = 320 m²

Levé et dressé
par Alain GUEUR
Géomètre à Mons
Mons, le 15 mai 2013



SOUS-SOL

Rue de la Boulangerie Militaire